

Fiche outil 6 Notice de saisie des vœux sur IPROF/MVT1D

Tous les participants au mouvement départemental 2021 formuleront leurs vœux (maximum 40) au moyen de l'application « MVT1D » accessible depuis I-Prof rubrique « Services » puis « Mobilité 1^{er} degré » et enfin « Phase intra-départementale ». La connexion est possible à partir de tout ordinateur relié à internet.

Chaque enseignant pourra, du lundi 19 avril 2021 midi au dimanche 2 mai 2021 minuit :

- Consulter la liste des supports
- Saisir, modifier, ajouter, annuler ses vœux
- Vérifier ses vœux

Pour connaître le détail des rythmes d'une école, vous pouvez consulter l'annuaire de l'éducation en ligne sur le site du ministère.

⚠ N'attendez pas le dernier moment pour vous connecter au serveur.

Consultation des postes et saisie des vœux

1. Consultation des postes

La liste générale des supports vacants et susceptibles de l'être (appelée ISU), sera publiée sur le site de la DSDEN26 et le Portail Intranet Agent (PIA) à partir du **15 avril 2021**.

L'application « MVT1D » accessible depuis I-Prof permet de faire une recherche de poste par commune, école, catégorie de poste, zone, etc...

Remarques : la rubrique « commentaire » peut vous fournir des informations complémentaires et spécifiques à certains postes, n'hésitez pas à aller la consulter.

La saisie peut être effectuée soit en cliquant sur les postes sélectionnés dans la liste interne à l'application, soit directement après avoir préparé sa liste de vœux au moyen des documents mis en ligne.

⚠ Ne pas divulguer à des tiers les codes confidentiels de votre accès à I-PROF car ils permettent d'accéder à l'ensemble de votre dossier qui comporte des éléments professionnels et personnels.

2. Saisie des vœux

Chaque participant obligatoire recevra un courriel de la Cellule mouvement leur rappelant leur situation administrative et leur obligation de participer au mouvement départemental 2021 et la nécessité de formuler **au moins un vœu large** (combinaison d'une zone infra départementale (cf fiches outil 5, 5BIS, 5TER) et d'un regroupement de fonctions dénommé MUG (cf fiches outil 7 et 7BIS publiées).

- **Formulation des vœux du lundi 19 avril 12h au dimanche 2 mai, minuit.**

Les participants obligatoires et non obligatoires formulent leurs vœux **dans un 1^{er} écran** via l'onglet « ajouter un vœu » en **saisie rapide** par numéro de poste ou **guidée** par recherche d'un poste.

Chacun pourra formuler un maximum de 40 vœux qui pourront porter sur 3 typologies de supports :

- poste précis : vœu portant sur tous les supports de même nature au sein d'une école/d'un

établissement identifié

- commune : vœu portant sur tous les supports de même nature d'une commune
- zone géographique : vœu portant sur tous les supports de même nature d'une zone géographique.

Remarque : un vœu formulé sur une zone géographique signifie pouvoir obtenir tout poste situé à l'intérieur de cette zone.

PARTICIPANT OBLIGATOIRE	PARTICIPANT NON OBLIGATOIRE
<p>Etape 1 : accès à l'écran 1 pour la saisie des vœux précis indicatifs et/ou vœux commune et zone géographique (jusqu'à 40 vœux possibles).</p> <p>Etape 2 : accès à l'écran 2 pour la saisie du vœu large obligatoire (Il est conseillé d'en formuler plusieurs, afin de majorer la possibilité d'aboutir géographiquement sur ses propres choix).</p>	<p>Etape unique : accès à la saisie des vœux précis indicatifs et/ou vœux commune et zone géographique (jusqu'à 40 vœux possibles).</p>

Chaque participant est responsable de la saisie de ses vœux ; il convient donc que celle-ci soit vérifiée avec la plus grande attention. Il est recommandé d'éditer le récapitulatif des vœux, proposé en fin de validation.

⚠ Aucune correction ne sera effectuée ultérieurement par l'administration quel que soit le motif invoqué par l'intéressé.

3. Notion de vœu indicatif

⚠ L'algorithme du mouvement prendra en compte tout vœu précis placé avant le vœu géographique et cherchera ce poste au sein de la zone, ou à défaut le poste le plus proche de l'école demandée en vœu précis. Il est donc important de bien intégrer dans les vœux plusieurs vœux précis indicatifs.

Exemple : monsieur X formule un vœu précis de type « établissement » en 1^{er} vœu :

Vœu de rang n°1 : Poste ECEL école X commune de Valence

Vœu de rang n°2 : Postes ECEL commune de Valence

Vœu de rang n°3 : Postes ECEL zone géographique Valentinois

L'algorithme cherchera dans la zone géographique « Valentinois » les postes demandés en vœu de rang 1 et 2, et au-delà s'ils ne sont pas vacants, par élargissement dans la zone géographique « Valentinois » en tenant compte du barème du candidat sur chacun de ses vœux.

Remarque : pour les participants obligatoires, l'algorithme examine toujours prioritairement les vœux formulés dans l'écran 1 « vœux », avant ceux de l'écran 2 « vœux larges ».

Accusé de réception des vœux

Le mercredi 12 mai 2021, un accusé de réception récapitulant les vœux saisis et les barèmes incluant les points supplémentaires sera disponible sur l'application I-PROF/MVT1D. Vous aurez 15 jours pour le contester si vous constatez une erreur de calcul dans votre barème ou si vous souhaitez modifier l'ordre des vœux précédemment saisi.

Consultation des résultats

Les résultats seront consultables via l'application I-PROF/MVT1D. **Aucun résultat ne sera donné par téléphone**, les services ne pouvant vérifier l'identité de l'interlocuteur et garantir la confidentialité des informations.

Seul l'arrêté d'affectation (comprenant les voies et délais de recours) officialisera la nomination au 1^{er} septembre 2021.